

ECH@ Réseau

N° 15

samedi 14 mars 2020

L'AG du Réseau (suite)

La Plateforme juridique - Elle a débuté en janvier 2019 avec l'objectif de réagir aux violations des droits, particulièrement des personnes exilées de la part des autorités responsables. C'est devenu tellement global et banalisé qu'elle tente des actions collectives, dans un premier temps, surtout autour des conditions matérielles d'accueil (hébergement, santé, allocations...). Nous en rendrons compte le moment venu.

Elle envisage la possibilité d'une action auprès de la Cour de Justice de l'Union Européenne, car c'est la seule instance ayant un pouvoir de contrainte sur les Etats. Une étudiante en Droit en stage de fin d'étude a travaillé avec nous sur cette possibilité et la procédure.

Bien sûr, tout cela devra aller de pair avec des mobilisations citoyennes, car le Droit, tout comme les dénis de l'état de Droit, sont l'affaire de tout le monde.

Brèves

Ce n'est pas arrivé dans un pays du tiers-monde... mais à Marseille. Dans la nuit de mercredi 19 février, un enfant de deux ans, dont les parents sont demandeurs d'asile, non hébergés par les services compétents, est décédé des suites d'une grippe. La seule vulnérabilité de cet enfant et de ses parents était de tenter de survivre dans un squat. A Marseille, des centaines de familles sont contraintes à dormir dans la rue ou à chercher un abri de fortune du fait de la défaillance des dispositifs dont la responsabilité incombe à l'Etat et au Conseil Départemental.

Ne nous résignons pas et exigeons que dans notre ville plus personne ne dorme à la rue ; c'est le message qui a fait l'objet d'un communiqué de presse initié par la Ligue des Droits de l'Homme, signé par de nombreuses associations et par le Réseau Hospitalité.

Ça se passe à la frontière de l'Europe ! Nous nous devons de dénoncer et condamner Les violences et atteintes aux droits que vivent les personnes exilées aux frontières gréco-turques. Le réseau *Terra* prévoit de déposer plainte contre la Grèce et l'UE pour les violations des droits des personnes migrantes et réfugiées fuyant la Turquie. A lire, le communiqué du *Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM)* intitulé : « Crise à la frontière entre la Grèce et la Turquie : en finir avec l'Europe forteresse » : <http://www.cadtm.org/Crise-a-la-frontiere-entre-la-Grece-et-la-Turquie-en-finir-avec-l-Europe>, ainsi que la lettre ouverte, signée par plusieurs organisations, adressée à M. Macron : <https://www.ldh-france.org/lettre-sur-la-situation-a-la-frontiere-entre-la-grece-et-la-turquie/>

La journée internationale des femmes. Dimanche 8 mars a eu lieu une grande manifestation à Marseille, rassemblant les mouvements féministes, les LGBT, mais aussi les femmes kurdes. Nous avons pu voir également des drapeaux palestiniens, quelques partis et syndicats, mais de façon mineure. Une quantité impressionnante de pancartes de libre expression ; surtout des femmes, mais pas mal d'hommes aussi ; toutes les générations ; le tout dans un climat de fête mené, notamment, par une impressionnante batoucada. En un mot, une belle réussite à la hauteur de l'enjeu : l'égalité réelle et la complémentarité entre les deux moitié de l'humanité. Les femmes exilées étaient présentes à travers cette banderole : « *Femmes en lutte contre les frontières* ».

Création de l'association des usager.e.s de la PADA de Marseille. Cette nouvelle association a été créée par les personnes concernées en vue d'actions médiatiques et juridiques pour contrer les dysfonctionnements de la PADA et ses conséquences sur la vie des personnes en demande d'asile. Les soutiens et militant.e.s peuvent adhérer à l'association mais ne peuvent pas prendre part aux votes. Pour avoir plus d'informations à ce sujet, contactez Pierre : 0610351175

Atelier court-métrage à l'attention des jeunes adolescents. Amandine de Primitivi propose une semaine d'atelier cinéma du 20 au 26/03 (construction d'un scénario, jeu d'acteur.trice.s, tournage). Pour les personnes intéressées, inscrivez-vous auprès du collectif59stjust@gmail.com (avec, en objet, « *inscription atelier Primitivi* »).

Les chiffres officiels de l'immigration en 2019, publiés le 21 janvier par le ministère de l'Intérieur - 276.576 premiers titres de séjour (217.500 en 2015) dont : 88.778 pour motifs familiaux, 91.495 étudiant.e.s,

38.843 à titre économique, 38.157 à titre humanitaire (surtout asile), 31.200 régularisations, 18.900 renvois, c'est-à-dire autour de la moitié de la rétention (surtout Albanie, Algérie, Roumanie, Maroc, Tunisie, Guinée), 5000 réadmissions ; dublinés : environ 1/3 de la demande d'asile dont 20% renvoyé.e.s.

3,5 millions de visas délivrés dont 757.500 pour la Chine, 487.000 Russie, 346.000 Maroc, 274.400 Algérie.

Ces chiffres demandent quelques commentaires :

L'immigration familiale et humanitaire n'est, pour l'essentiel, pas « choisie » par les autorités ; la France ne fait que respecter les textes internationaux qui lui font obligation.

L'immigration de travail ou économique reste faible depuis des décennies, par choix : les autres motifs génèrent de toute façon des travailleur.se.s en situation régulière, mais aussi irrégulière, celle-ci trouvant facilement de l'emploi dans des secteurs fortement utilisateurs de main d'oeuvre et soumis à la concurrence internationale, notamment le BTP, l'agriculture, le service à la personne, l'hôtellerie et la restauration, frôlant parfois des formes de néo-esclavagisme.

Depuis quelques années, la France régularise plus qu'elle ne renvoie, car elle est passée (la dernière dans l'UE) en dessous du seuil de renouvellement de la population (2,1 enfant/femme).

Un rapport parlementaire sur l'impact de l'immigration sur l'économie a été publié le 22 janvier -

Réalisé par deux députés (LRM et Les Républicains), il affirme que les immigrés ne concurrencent pas les travailleur.se.s nationaux et ne tirent pas les salaires vers le bas. Ils/elles ont un impact positif sur l'économie car ils/elles travaillent, paient des cotisations et consomment. C'est bien de le réaffirmer, le gouvernement devrait en faire de la publicité.

Le rapport préconise tout de même d'élargir le champ des pays concernés et surtout de cibler des personnes plus diplômées, car « *l'immigration en France se caractérise par une faible qualification et un faible taux d'emploi* ».

Avec un discours très utilitariste, le rapport semble oublier tout l'impact organisé du travail illégal qui permet, dans le système actuel, à des secteurs entiers de tenir le coup face à la concurrence internationale. Les régularisations, la reconnaissance des diplômes étrangers, la formation permettraient déjà d'alimenter les besoins en main d'oeuvre qualifiée.

Les appels « Hébergement » de la semaine

Entre le vendredi 6 mars et le jeudi 12 mars, le Réseau Hospitalité a reçu et relayé 5 appels, pour 1 jeune majeur et 4 familles.

Événements

Judi 19 mars : Cercle de silence. 17h30, à l'angle du Cours St Louis/Canebière.

Samedi 21 mars : l'équipe de soutien psy du Manba propose un atelier de sensibilisation à destination des personnes solidaires et aidantes, autour des enjeux psychologiques dans l'accompagnement des personnes exilées en grande précarité. De 14h00 à 16h00, dans les locaux d'IMAGE Santé, 35 rue Estelle, Marseille 13001.